

Définition du métier d'aide-soignant :

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée, un accompagnement et des soins de la vie quotidienne, notamment l'hygiène ou les soins, ou des soins aigus pour préserver, restaurer ou améliorer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Activités :

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en identifiant ses fragilités, en préservant et/ou en restaurant son autonomie
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins en collaboration avec l'infirmier en intégrant la prévention, la qualité des soins et la gestion des risques
- Encadrement des professionnels, des élèves et des étudiants (notamment par le biais du tutorat pour les élèves et étudiants)
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Information et accompagnement des personnes prises en soins et de leur entourage, des professionnels et des élèves
- Travail en équipe pluri-professionnelle et transmission des informations, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

Savoir-Faire :

- Accompagner la personne dans les activités essentielles de la vie quotidienne et sociale en personnalisant cet accompagnement dans le respect de son projet de vie
- Analyser/évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration pluri-professionnelle
- Collaborer au projet de soins personnalisé de la personne dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques nosocomiaux et désinfecter les matériels en appliquant les protocoles de nettoyage et de décontamination
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec la personne prise en soins et/ou son entourage
- Évaluer le degré d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Organiser et adapter ses missions en fonction des circonstances et des personnes prises en soins
- Restaurer/maintenir l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
- Utiliser les techniques gestes et postures/manutention/mobilisation et le matériel adapté aux personnes prises en soins